Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260316-DM_2026_051-DE

MUSEE DE PREHISTOIRE MILN – LE ROUZIC
Références : MUSEE/TY/CB/2026

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN
DECISION DU MAIRE N° 2026-051

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

Acquisition de deux ordinateurs TERRA MOBILE 1671L Ultra 7-258V W11P pour le service du musée

Le Maire de la Ville de Carnac,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil municipal du 23 mai 2020, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget du musée,

Considérant la nécessité d'équiper le service du musée en matériel informatique afin d'assurer le bon fonctionnement dudit service,

Considérant le devis n°DE0001755001 présenté par l'entreprise Média bureautique pour un montant total de 5 113.75 € TTC.

DECIDE

Article 1 : D'accepter le devis n°DE0001755001 présenté par l'entreprise Média bureautique pour un montant total de 5 113.75 € TTC,

Article 2 : Le devis sera signé par le Maire ou l'adjointe déléguée,

Article 3 : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Lorient.

A Carnac, le 16 mars 2026

Par le Maire,
l'Adjointe déléguée

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Catherine ISOARD.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr